

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011 552 5837 Fax: 0115 525840

**DISCOURS DE S.E. MOUSSA FAKI MAHAMAT
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

**Présenté par M. Alex Tordeta RATEBAYE
Directeur adjoint de Cabinet**

**40^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ADOPTION DE LA CONVENTION DES
NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, COMMUNEMENT
APPELEE CONVENTION DE MONTEGO BAY**

16 DECEMBRE 2022

ADDIS ABEBA

Protocole

Je voudrais avant tout propos, au nom du Président de la Commission de l'UA, SE Moussa Faki Mahamat, vous souhaiter une chaleureuse bienvenue au siège de la Commission, ici à Addis Abeba, à l'occasion de la commémoration du 40^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, communément appelée Convention de Montego Bay ou encore la Constitution des mers.

Cette convention a offert au monde un cadre juridique unique qui régit tous les environnements et espaces maritimes, et en particulier les questions de délimitation des zones maritimes, de protection de l'environnement, la recherche scientifique marine, les activités économiques et commerciales, le transfert de technologies et le règlement des différends liés aux océans.

Mesdames Messieurs,

Faut-il le rappeler, le « potentiel » maritime du continent africain est considérable et nul ne peut douter que la contribution des activités maritimes à son développement durable et au bien-être de ses populations. Le domaine maritime africain offre à toutes les nations africaines de grandes possibilités de croissance et un réseau de voies maritimes très importantes, tant pour leur sécurité que pour leur prospérité. Il est d'une grande importance en termes de ressources naturelles et énergétiques, de commerce et d'industrie, d'activités scientifiques et de loisirs.

Toutefois, les contraintes ne manquent pas : les espaces maritimes au pourtour du continent sont parfois devenus des zones privilégiées pour les trafics en tout genre notamment le crime organisé, la piraterie, la circulation illicite d'armes de petits calibres, de drogues, le trafic des êtres humains. A cela s'ajoutent bien évidemment les menaces multiformes résultant des activités humaines et exploitations non encadrées. Tous ces enjeux sont fondamentaux et n'ont jamais souffert d'un manque d'intérêt des instances continentales.

La contribution de l'OUA et de ses Etats membres dans l'élaboration de la Convention que nous célébrons aujourd'hui est connue. Les experts que vous êtes ont, à différents niveaux, apporté leur contribution.

C'est aussi aujourd'hui le lieu de partager cette expérience et de construire à la mémoire collective. L'Union africaine s'est aussi saisie de la question maritime, dans sa globalité sous le vocable de l'économie bleue.

L'approche holistique que développe l'Union en la matière est à souligner. En témoigne la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et la récente Charte de Lomé, qui traitent à la fois des enjeux de développement économique, d'environnement marin, de délimitation maritime, de pêche et d'aquaculture, de sauvetage en mer, de sécurité maritime et portuaire, de lutte contre la criminalité et le terrorisme, et de paix et de sécurité.

Si le nombre de thématiques traitées par ces deux instruments reste impressionnante, elle a pour mérite principal de poursuivre un objectif clair : faire que la mer puisse, à l'horizon 2050 être un élément de bien-être pour les populations africaines, dans la sécurité et grâce à la production durable de richesses.

L'ambition est considérable, peut-être démesurée, mais la méthode est intéressante : décloisonner les questions maritimes et traiter les problèmes de manière intégrée.

Chers collègues, Mesdames messieurs,

Est-ce que cette approche intégrée prônée au niveau continental est-elle convenablement comprise sur le plan international ?

Sans doute que les experts qui négocient actuellement cet instrument portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale vont pouvoir nous en dire davantage.

La célébration des 40 ans est à cet égard un moment privilégié pour faire le bilan de notre contribution en tant qu'africains à la prise en compte des préoccupations africaines dans la mise en œuvre de cette convention.

Je nous exhorte à continuer à travailler à l'effet de rendre plus visible la contribution du continent pour sauvegarder les générations futures tant les enjeux géopolitiques et stratégiques sont connus et tournent au tour

de cette ressource qui de raréfie, l'eau. Je conviendrais volontiers avec certains experts que les prochaines guerres auront pour centralité l'eau, leur accessibilité et contrôle.

Réaffirmons notre ferme attachement aux principes et les valeurs du panafricanisme, en renforçant nos engagements à améliorer le bien-être des citoyens africains, tout en réduisant considérablement les risques environnementaux marins, ainsi que la dégradation de l'écosystème et de la biodiversité en faveur de la protection des océans et des mers.

C'est sur cette note d'optimisme que je voudrais déclarer ouvert vos travaux de ce jour et vous remercier pour votre bienveillante attention.